

Jean Fabrice CHARPENTIER

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Expert comptable Diplômé

membre du Conseil Régional Paris Ile de France

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

**ASSOCIATION
RESEAU ACTION CLIMAT FRANCE**

MUNDO M – 47 AVENUE PASTEUR
93100 MONTREUIL

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ASSOCIATION RESEAU ACTION CLIMAT FRANCE

MUNDO M – 47 AVENUE PASTEUR
93100 MONTREUIL

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de l'association RESEAU ACTION CLIMAT FRANCE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association RESEAU ACTION CLIMAT FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association le 30 avril 2021, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moncourt Fromonville,
le 21 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes

Jean Fabrice CHARPENTIER

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	31 057	16 192	14 865	9 904	4 961
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	4 700		4 700	3 352	1 348
TOTAL (I)	35 757	16 192	19 565	13 256	6 309
Actif circulant					
Stocks et en-cours	50		50	100	- 50
Avances et acomptes versés sur commandes	4 137		4 137		4 137
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	240		240	4 279	- 4 039
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	1 017 445		1 017 445	718 937	298 508
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	449 656		449 656	187 457	262 199
Charges constatées d'avance	4 633		4 633	3 414	1 219
TOTAL (II)	1 476 161		1 476 161	914 187	561 974
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	1 511 917	16 192	1 495 726	927 443	568 283

CONFIRME
REPERE

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires	12 000	18 000	- 6 000
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	206 137	188 746	17 391
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	46 156	17 392	28 764
Situation nette (sous total)	264 293	224 137	40 156
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	264 293	224 137	40 156
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques et charges	101 487	34 811	66 676
TOTAL (III)	101 487	34 811	66 676
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<i>CBTi</i>		
Emprunts et dettes financières diverses		65	- 65
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 397	58 057	- 18 660
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	144 649	117 523	27 126
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	945 900	492 850	453 050
TOTAL (IV)	1 129 945	668 495	461 450
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 495 726	927 443	568 283
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	19 130	16 645	2 485	14,93
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens		547	- 547	-100
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services		1 300	- 1 300	-100
. dont parrainages		300	- 300	-100
Produits de tiers financeurs				
Subventions d'exploitation publiques françaises	511 485	380 302	131 183	34,49
Subventions d'exploitation privées	615 886	505 627	110 259	21,81
Subventions d'exploitation publiques européennes	59 113	12 385	46 728	377,30
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	13 449	39 898	- 26 449	-66,29
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	32 325	31 987	338	1,06
Total des produits d'exploitation (I)	1 251 390	988 692	262 698	26,57
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	330 123	262 156	67 967	25,93
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	42 494	34 867	7 627	21,87
Salaires et traitements	541 599	480 896	60 703	12,62
Charges sociales	207 731	182 278	25 453	13,96
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 132	1 256	1 876	149,36
Dotations aux provisions	66 676	10 314	56 362	546,46
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1 100	62	1 038	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	1 192 856	971 829	221 027	22,74
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	58 534	16 862	41 672	247,14

BENEFICIAIRE
MAGASIN
du

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	736	514	222	43,19
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	736	514	222	43,19
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change		0		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	59 270	17 376	41 894	241,10
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	110	73	37	50,68
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	110	73	37	50,68
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	13 144	28	13 116	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	13 144	28	13 116	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-13 034	45	- 13 079	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	80	29	51	175,86
Total des produits (I + III + IV)	1 252 236	989 279	262 957	26,58
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 206 080	971 887	234 193	24,10
EXCEDENT OU DEFICIT	46 156	17 392	28 764	165,39
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats	27 500	27 000	500	1,85
Total	27 500	27 000	500	1,85
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations	900	5 063	- 4 163	-82,22
. Personnel bénévole				
Total	900	5 063	- 4 163	-82,22

Reseau Action Climat - France

Annexes Légales

Annexes Légales

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 495 725,94 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 46 155,83 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

Les contributions volontaires en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective et sont évalués à 27 500 euros au 31/12/2020.

Le montant de la valorisation de l'apport bono au titre de l'année 2020 s'élève à 900 euros.

Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

CS 17.11.17
RESEAU
ju

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Annexes Légales (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	24 685	8 093	1 721	31 057
Immobilisations financières	3 352	1 347		4 700
TOTAL	28 037	9 441	1 721	35 757

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	134	1 044		1 177
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	14 647	2 088	1 721	15 014
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	14 781	3 132	1 721	16 192
TOTAL GENERAL (I+II+III)	14 781	3 132	1 721	16 192

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	100		50	50
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	100		50	50

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	4 700		4 700
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	1 017 685	1 017 685	
Charges constatées d'avance	4 633	4 633	
TOTAL	1 027 018	1 022 318	4 700

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	240
Subventions/financements	1 008 998
Autres produits à recevoir	899
TOTAL	1 010 137

Annexes Légales (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	18 000			6 000	12 000
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	188 746	17 392			206 137
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	17 392		46 156	17 392	46 156
Dont générosité du public					
Situation nette	224 137	17 392	46 156	23 392	264 293
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	224 137	17 392	46 156	23 392	264 293
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	34 811	59 151		93 962
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		7 526		7 526
TOTAL (II)	34 811	66 677		101 488
TOTAL GENERAL (I+II)	34 811	66 677		101 488
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		66 676		
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	39 397	39 397		
Dettes fiscales et sociales	144 649	144 649		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	945 900	945 900		
TOTAL	1 129 945	1 129 945		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	18 501
Dettes fiscales et sociales	49 318
Autres dettes	
TOTAL	67 819

Informations complémentaires sur le bilan passif

L'association RAC-F a obtenu en date du 07/11/2017, un apport avec droit de reprise d'un montant de 30 000 euros de l'association Ile de France Active ayant pour objet de financer les immobilisations corporelles et incorporelles liées au développement de l'association ainsi que les besoins en fonds de roulement, à l'exception de tout frais de fonctionnement et / ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

Cet apport sera repris chaque année à la date anniversaire du versement à raison de 6 000 euros par an sur une durée de 5 ans

AUTRES INFORMATIONS**Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 59 150,83 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite :
CADRE 55 : 65-67 ans
Non cadre taux 58 : 60-67 ans
- le taux de rotation du personnel :
CADRE 55 : Turn-over moyen
Non cadre taux 58 : Turn-over moyen
- le taux moyen d'augmentation des salaires
- le taux d'actualisation retenu : 0,34%
- le taux moyen des charges sociales :
CADRE 55 : 55%
Non cadre taux 58 : 58%

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 003,20 E.